

Après plusieurs années d'alertes, l'UNSA ITRF-BI-O a enfin obtenu une avancée significative dans la gestion des dispositifs CRAB. Ces appareils, donnés par le ministère et construites conjointement par la société Jeulin et le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives) pour la partie radioactive, permettent de mettre en évidence certaines propriétés de la radioactivité. A ce titre, ils constituent un déchet radioactif et nécessitent des protections particulières de manipulation et de stockage. En plus d'être une source radioactive, les CRAB sont également source de tensions : les enseignants de physique souhaitent le manipuler dans les activités expérimentales sur la radioactivité tandis que les personnels de laboratoire ont reçu la consigne de le stocker dans un lieu identifié et peu passant car ils ne disposent pas de l'équipement de protection individuel adéquat.

**Attention** : Si l'établissement dispose d'une source de type Césium 137, il faut qu'une personne au sein de l'établissement dispose d'une habilitation ( INRS ED 5027 janvier 2005 relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants).

Le CHSCTA (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique) s'est emparé du dossier à la demande des représentants des laboratoires épaulés par la nouvelle ISST (Inspectrice de Santé et de Sécurité au Travail). Ainsi, une réunion tripartite entre l'État, la Région et le CEA a permis d'avancer dans ce dossier : le CEA est d'accord pour reprendre gratuitement les sources de césium encore présentes dans les laboratoires, la prise en charge de la collecte restant à charge de l'établissement

Chaque établissement de l'académie a reçu un message, signé conjointement par le Recteur et la Présidente de Région, pour recenser le nombre et le type de sources : si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous rapprocher de votre adjoint gestionnaire pour faire le point à ce sujet.

**Attention** : la date butoir pour répondre à ce questionnaire est fixée au **22 juin**. C'est bien l'établissement qui doit y répondre en s'informant auprès de vous et des coordonnateurs.

Ce recensement permettra de négocier un tarif avantageux pour éviter une charge financière trop importante pour les établissements détenteurs de ces appareils.

Nous vous conseillons également de vérifier auprès de votre adjoint gestionnaire que le prix de la collecte ne sera pas pris sur les budgets de sciences.

Le prochain combat pour l'UNSA ITRF-BI-O sera la reconnaissance du travail en laboratoire comme métier à risques particuliers et donc devant bénéficier d'un suivi médicale spécifique au regard des risques professionnels encourus

Nous restons à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Bien cordialement

Thierry EMERAUD  
Délégué CHSCTA  
Lycée les Bourdonnières, Nantes  
02.40.34.02.60



Élections  
professionnelles  
2018